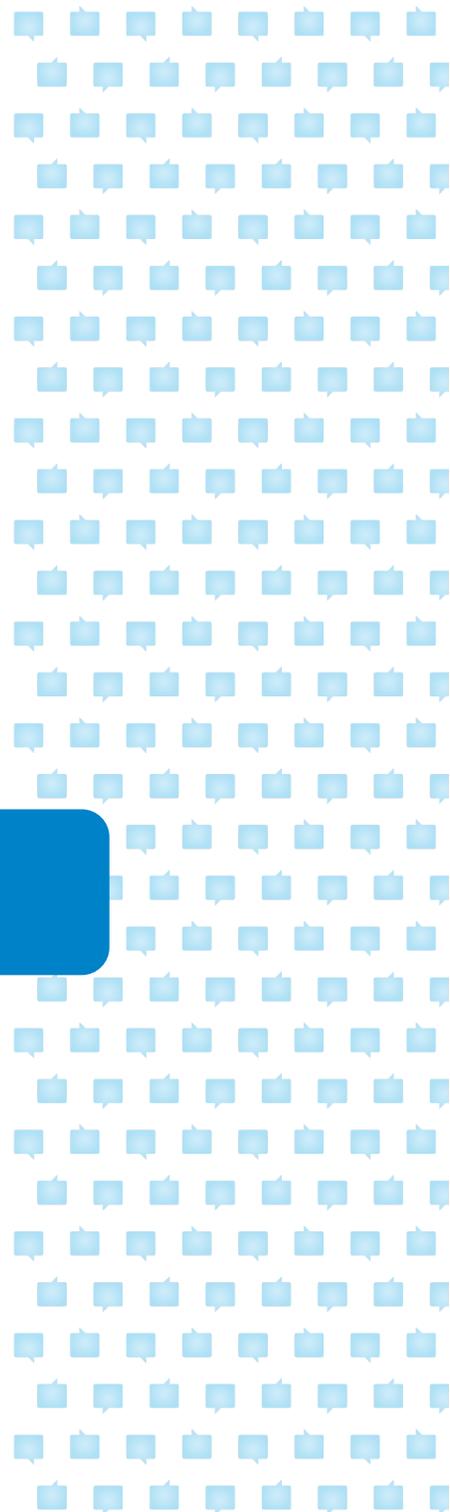




**TRANSFERT**  
Environnement et Société

**COMITÉ DE VIGILANCE**  
**LIEU D'ENFOUISSEMENT DE DRUMMONDVILLE**

**Compte rendu de réunion**  
**6 septembre 2023**



## TABLE DES MATIÈRES

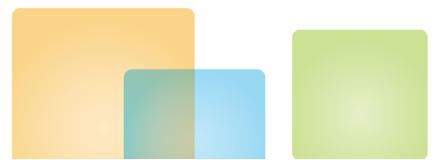
1.	Accueil des membres.....	1
2.	Visite de site.....	1
3.	Adoption de l'ordre du jour.....	13
4.	Approbation du dernier compte rendu.....	13
5.	Actions de suivi.....	13
5.0	Lettres de remerciement.....	13
5.1	Porte ouverte.....	13
5.2	Faire un suivi avec le comité sur le renouvellement de la liste des membres.....	14
5.3	Revenir sur l'échéance des derniers travaux pour les cellules 5 à 8.....	14
5.4	Revenir au Comité sur les enjeux associés au point d'échantillonnage ES-5 et les pistes d'amélioration analysée par le GARAF.....	14
5.5	Faire un suivi sur les dépassements de la norme et l'avis de non-conformité pour l'aquifère profond.....	14
5.6	Revenir au Comité si Ramo a des rapports à soumettre aux autorités.....	14
6.	Performance environnementale.....	14
6.0	Biogaz.....	14
6.1	GES.....	17
6.2	Suivi sonore annuel.....	17
7.	Suivi du déplacement de l'entrée.....	18
8.	Registres d'activité.....	18
8.0	Suivis des plaintes.....	18
8.1	Registre des visites du ministère.....	18
9.	Divers et prochaines réunions.....	19



## LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.



## 1. ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-Olivier Lamothe, directeur régional du LET de Drummondville pour WM, souhaite la bienvenue aux membres à cette troisième rencontre du Comité de vigilance en 2023 qui se fera dans le cadre de la visite du site.

## 2. VISITE DE SITE

La visite de site a donné l'opportunité de voir plusieurs installations et aborder plusieurs thématiques. Le tracé de la visite et les points de discussions sont illustrés ci-dessous.



- |  |                                       |                                     |
|--|---------------------------------------|-------------------------------------|
| A : Poste de pesée                             | E : Cellules en cours de construction | I : Serres Demers                   |
| B : (Point thématique) Déplacement de l'entrée | F : (Point thématique) Biogaz         | J : Filières de traitement des eaux |
| C : Front de déchets                           | G : Centrale électrique               | K : (Suivi) Avis de non-conformité  |
| D : (Suivi) Travaux 2-5 à 2-8                  | H : (Suivi) ES-5                      | L : Sablière                        |



### A - Poste de pesée

M. Lamothe explique que le poste de pesée, situé à l'entrée du site, permet de peser tous les camions à leur arrivée. Chaque chauffeur de camion doit fournir à la préposée les informations relativement au type de déchet et la provenance. En vérifiant le numéro de plaque du camion, toutes les informations ayant déjà été communiquées sont déjà dans le système et sont validées. Les matériaux acceptés sont les déchets résidentiels, les déchets spéciaux comme l'amiante et les carcasses d'animaux, les sols faiblement contaminés, les matériaux de construction et démolition (MCD). Le client est facturé en fonction du poids du

chargement. Le poste de pesée est également équipé de détecteurs de radioactivités. Si un matériel radioactif est détecté, cela provoque une alarme. La cargaison du camion est alors inspectée avec un détecteur portatif pour identifier l'endroit ainsi que la source radioactive précise du matériel. Certains matériaux radioactifs sont acceptés tels que des déchets médicaux spéciaux, qui ont une courte demi-vie. Si un matériel radioactif n'est pas accepté, la procédure établie avec l'Agence canadienne pour les produits radioactifs est enclenchée.

Mme Caillaud, spécialiste en protection de l'environnement pour le marché de l'Est du Canada, ajoute que tous les camions transportant des sols contaminés sont répertoriés depuis un an et demi par l'application Traces Québec. Les camions qui ont un bordereau de suivi doivent inscrire dans l'application les sols qu'ils acheminent et où ils vont. WM est donc informé des sols qui lui sont destinés. Lorsque ces camions passent à la pesée, le tonnage est intégré aux données qui sont alors accessibles par le gouvernement.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les déchets radioactifs acceptés sont envoyés immédiatement à l'enfouissement ?</i>	M. Lamothe confirme qu'ils sont envoyés directement à l'enfouissement.
<i>Est-il fréquent que des déchets radioactifs non acceptés soient apportés sur le site ?</i>	M. Lamothe répond que non. Une seule occurrence s'est produite au site de Lachute. Le déchet a été isolé et les formulaires remplis ainsi que la provenance du déchet a été localisée.
<i>Est-ce que les résidences de personnes âgées sont une source de déchets médicaux radioactifs ?</i>	M. Lamothe précise que lorsque le matériel radioactif est détecté, cela informe de la source.
<i>Est-ce seulement lorsque la demi-vie de la radioactivité est assez longue qu'une procédure est enclenchée ?</i>	Mme Caillaud explique que les matériaux radioactifs sont acceptés ou refusés selon une liste. Une fois, du vieux remblai a fait sonner le détecteur et une autorisation spéciale a dû être donnée pour qu'il puisse être déposé au site. Il est aussi arrivé que le matériel médical radioactif n'ait pas été reconnu, car il s'agissait d'un nouveau traitement et que la mise à jour n'avait pas été faite.

## B – (Suivi) Déplacement de l'entrée

M. Camara, ingénieur régional pour WM, explique que la nouvelle entrée sera aménagée du côté ouest du site à l'ouest de la phase 3A. Dans le cadre du processus d'autorisation, le ministère a fait parvenir une série de questions auxquelles WM est en train de formuler des réponses. Le déboisement commencerait en décembre ou janvier et le remblai en janvier. Les travaux devraient être réalisés en 2024 pour que la nouvelle entrée soit opérationnelle à l'automne 2024. Cependant, le dégel à cette période serait problématique, car la zone serait

plus molle, ce qui compliquerait le compactage. L'ingénierie est plus complexe dans ces conditions.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que WM a fait l'acquisition des deux propriétés à proximité du futur emplacement de l'entrée ?</i>	M. Lamothe confirme que c'est le cas.
<i>Est-ce que les nuisances occasionnées par la nouvelle entrée nécessitent d'en faire les acquisitions ?</i>	M. Lamothe répond que les propriétés ont été acquises pour éviter toute problématique. Ainsi, toutes les propriétés situées entre l'entrée actuelle et la future entrée appartiennent à WM.

### C – Front de déchets

M. Camara explique la procédure pour l'aménagement du recouvrement final. La première étape est de niveler. Ensuite, une couche de sable servant d'assise est mise. Puis, les drain tubes pour le biogaz sont installés et les couches de géomembranes sont soudées pour confiner le biogaz. Des drain tubes pour les eaux sont installés. Ensuite, une couche de sable est mise. Une couche de géotextile, puis le végétal termine le processus qui est ensuite ensemencé. Une fois aménagés, des têtes de puits sont installées sur les tranchées et les puits verticaux pour aspirer le biogaz qui est acheminé par la conduite principale à l'usine de cogénération.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est la hauteur maximale de la cellule de déchets ?</i>	M. Lamothe répond que c'est 25 mètres.
<i>Quel type d'ensemencement est privilégié sur les cellules fermées ?</i>	M. Camara précise que c'est du gazon de biodiversité.
<i>Est-ce que les tubes de drainage pour l'eau sont perforés ?</i>	M. Camara confirme que c'est le cas afin de permettre à l'eau d'y pénétrer et d'être drainé dans le fossé.
<i>Est-ce que les puits de biogaz deviennent eux-mêmes une source d'émanation diffuse ?</i>	M. Camara explique que les conduites de biogaz sont capées. Deux suivis sont réalisés chaque année à l'interne en plus des trois suivis exigés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ce qui permet de détecter toute fuite de biogaz. Si la limite permise est dépassée, on sera alerté et la situation corrigée.
<i>Est-ce que des détecteurs de fuite sont utilisés ?</i>	M. Camara explique que lorsqu'une entrée d'air anormale est détectée sur le réseau, des techniciens sont envoyés avec des détecteurs pour trouver la

	cause. Il peut alors soit refaire l'embout, soit augmenter le « vacuum ».
--	---

#### D – (Suivi) Travaux cellules 5 à 8

M. Lamothe explique que pour la phrase 3A, le recouvrement avait été réalisé du côté ouest l'année passée et du côté sud cette année. Sur le flanc nord, les fortes pluies ont causé d'importants dégâts, entraînant du sable au passage. Ce n'est que depuis que le beau temps est arrivé que les travaux ont pu avancer.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le recouvrement est la dernière étape ?</i>	M. Camara confirme qu'une fois le recouvrement final complété, il n'y a plus d'autre intervention, à moins de problématique détectée.
<i>Est-ce que des arbustes peuvent être plantés ?</i>	M. Camara répond que non. Les racines ne peuvent pas être profondes pour ne pas perforer la membrane, ce qui explique pourquoi Ramo a utilisé des saules aux racines peu profondes.
<i>De combien de mètres une cellule de 25 mètres de haut peut-elle s'affaisser ?</i>	M. Lamothe explique que le tassement peut faire deux mètres et parfois même jusqu'à cinq mètres.  Mme Caillaud ajoute qu'un travail est fait lors du tassement pour éviter la formation de poches d'eau.  M. Camara précise qu'un tassement oblige de niveler de nouveau le terrain et de remettre de l'ensemencement afin de conserver une pente de 30%.
<i>Est-ce que les pluies importantes ont aidé l'ensemencement ?</i>	M. Camara confirme que c'est le cas.
<i>Est-ce que de l'aménagement faunique est fait à même les cellules fermées ?</i>	M. Camara précise que des projets sont réalisés conjointement avec la maison GARAF et le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) sur la propriété, notamment pour les oiseaux, mais ces projets ne sont pas réalisés sur des cellules finales avec membranes.
<i>Est-ce que les camions peuvent venir sur les cellules fermées ?</i>	M. Camara confirme que non et que seul un accès pour les puits est nécessaire.
<i>Est-ce que les techniciens accèdent aux puits en raquette ?</i>	M. Camara répond qu'ils y accèdent en véhicule tout-terrain.
<i>Quand est réalisée la tonte de gazon ?</i>	M. Lamothe précise que ce n'est pas à un moment précis, mais plutôt lorsque la hauteur est suffisamment haute.

	M. Camara précise que comme de la machinerie est utilisée pour réaliser la tonte, il est préférable que la hauteur soit importante pour minimiser les passages.
<i>Combien d'années la phase 3A a-t-elle été exploitée ?</i>	M. Lamothe précise que le premier déchet y a été déposé en 2013, donc environ dix ans.

## E – Constructions des nouvelles cellules

M. Lamothe explique que les opérations ont commencé dans les nouvelles cellules depuis le 4 octobre 2022. Le tonnage est important et la cellule s'est bien remplie en raison notamment des travaux au tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine, qui motivent plusieurs opérateurs sur la Rive-Sud à venir porter leurs déchets à Saint-Nicéphore plutôt que de traverser sur l'île de Montréal. Des maximums autorisés devant être respectés, des restrictions devront être imposées sur certaines arrivées. Mme Caillaud ajoute que l'ouverture d'un site de transbordement de WM à Anjou devrait motiver davantage de camions à traverser sur l'île.

M. Lamothe explique qu'une nouvelle cellule vient d'être aménagée depuis le 24 août dernier. Sur ces cellules, le système de neutralisant d'odeur est en fonction, soit un système qui opère avec de l'eau et une essence naturelle approuvée pour cette utilisation. Cette essence neutralise la molécule d'odeur.

Mme Caillaud explique que des pancartes sont installées indiquant les numéros de contrats pour le dépôt des sols contaminés. Une contre-analyse est faite pour chaque contrat, c'est-à-dire que le client fournit son analyse qui est revérifiée par WM. Toutes les informations sont communiquées au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>À quels moments de l'année le système d'atténuation d'odeurs est-il en service ?</i>	M. Lamothe répond que c'est depuis le dégel jusqu'au gel.
<i>Est-ce qu'il est en opération 24h sur 24 ?</i>	M. Lamothe confirme que oui.
<i>Quelle est la période de calcul pour la limite de tonnage ?</i>	M. Lamothe explique que c'est à partir du premier déchet dans la première cellule, donc du 4 octobre 2022 au 3 octobre 2023. Avec la déduction de 10 000 tonnes imposées pour avoir dépassé en 2022, la limite est de 419 300 tonnes.
<i>Étant donné les précipitations importantes cet été, est-ce qu'il y a un risque de déversement du fossé périphérique ?</i>	M. Lamothe explique qu'il n'y a aucun risque de déversement dans la cellule. Par contre, les chemins d'accès ont été plus préoccupants au niveau des précipitations reçues. Néanmoins, comme il s'agissait d'eau de pluie, ça n'aurait eu aucune conséquence

	<p>sur l'environnement et aurait seulement eu une conséquence opérationnelle.</p> <p>Mme Caillaud précise qu'il est important de distinguer l'eau de ruissellement, qui est de l'eau propre, et l'eau percolant dans les cellules qui est alors du lixiviat.</p>
<i>Pourquoi est-ce que l'enjeu de déversement de l'eau est seulement présent dans les nouvelles cellules ?</i>	M. Camara explique que l'élévation du fossé des nouvelles cellules est plus haute. Toutefois, cela sera corrigé lorsque la nouvelle entrée sera construite, ce qui permettra d'élever les fossés pour éviter les débordements sur le chemin.
<i>Est-ce qu'il y a plus d'oiseaux aux sites qu'à l'habitude ?</i>	M. Lamothe répond que les mesures de contrôle se poursuivent. Le fauconnier est habituellement présent jusqu'au coucher du soleil. Les oiseaux peuvent être plus voraces avant les périodes de froids. Il y a aussi la présence de plusieurs pygargues à tête blanche. Un suivi sera réalisé auprès d'Artémis concernant le départ hâtif dans la journée.

## F – (Point Thématique) Biogaz

M. Camara explique qu'après un an les premiers déchets sont déposés, le biogaz commence à être produit et récolté par les conduits horizontaux munis d'équipement pour les aspirer. Dans la construction de nouvelles cellules, des gabions sont installés dans le fond de la cellule afin de permettre à l'eau de s'écouler pour ne pas être aspirés avec le biogaz. Le gabion permettra aussi, lors de la fermeture, d'installer les puits verticaux dans les emplacements géoréférencés. Le sous-traitant peut forer jusqu'à 32 mètres de déchets pour atteindre le gabion.

Il explique que, lors de l'aménagement d'une nouvelle phase, le déboisement se fait par séquence. Le bois coupé est revalorisé par la compagnie Cambium et par le GARAF. Quant au design de la cellule, il présente au Comité une maquette des différentes couches composant le fond soit dans l'ordre : nappe bentonitique, géomembrane, géogrille, seconde géomembrane, géotextile, puis une couche de 500 mm de pierres. Elle est conceptualisée de sorte à diriger l'eau vers la station de pompage située dans le point le plus bas d'une paire de cellules. Des conduits d'entretien sont installés dont l'entretien est réalisé par Véolia.

Lors du passage devant l'usine de cogénération, M. Camara explique que tout le biogaz y est acheminé pour être valorisé. Ce qui n'est pas valorisé en raison, par exemple, d'une réparation à cette usine, est brûlé par les torchères. Tout l'équipement est doublé (redondance), car l'aspiration du biogaz doit toujours se faire en continu. Mme Caillaud ajoute que les torchères sont vérifiées chaque année. La vérification a été faite le 5 septembre 2023. Tous les rapports sont envoyés au ministère.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'est-ce qui est fait avec la terre qui est excavée des cellules ?</i>	M. Camara explique que le sable jaune excavé est utilisé pour le recouvrement final tandis que le sable gris, trop fin est entreposé pour être utilisé dans des projets.
<i>Qu'est-ce que les gros cubes de roches au fond des cellules ?</i>	M. Camara explique que ce sont les gabions expliqués précédemment. Chaque gabion a un rayon de 30 mètres. Lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'espace pour installer un autre gabion, les conduits horizontaux assurent la récupération du biogaz.
<i>Est-ce qu'il y a des risques d'expositions en lien avec les matières présentes dans les déchets ?</i>	M. Lamothe explique que la majorité des employés opérant sur les cellules le font avec de la machinerie équipée d'une cabine pressurisée et climatisée.  Mme Caillaud ajoute que des suivis sont faits sur les éléments pathogènes et qu'aucune matière dangereuse n'est acceptée au site. Aussi, les clients sont conscientisés des risques et, lors de contrats spéciaux, une équipe spécialisée fait des vérifications.  M. Lamothe précise que de nombreuses procédures et protocoles sont mis de l'avant pour assurer un contrôle très étroit des arrivées et de leur gestion.
<i>La MRC envoyait peu de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) à l'enfouissement et puis soudainement, les quantités ont quadruplé. Est-ce que la raison est connue ?</i>	Mme Caillaud explique ne pas connaître toutes les explications. Les projets de construction étaient nombreux pendant le COVID, mais qu'ils sont beaucoup moins nombreux. Aussi, depuis 2022, le ministère demande de distinguer les résidus de démolition de ceux d'excavation. Il est possible que cette séparation soit justement pour mieux juger du volume des projets de démolition et rénovation.
<i>Les centres de tri en CRD n'ont un taux de valorisation que de 30 à 40%. Cela pourrait expliquer le changement important dans les statistiques. WM les reçoit même s'ils peuvent être valorisés ?</i>	M. Camara explique que si ça n'a pas été valorisé et que le tri n'a pas été fait, alors ces résidus aboutissent dans les LET.
<i>Une problématique avec les CRD est qu'il est beaucoup moins cher d'envoyer cela à l'enfouissement que de tout trier.</i>	
<i>Est-ce qu'une sensibilisation est faite auprès de la population ?</i>	Un membre du comité répond que la MRC fait de la sensibilisation.

<i>Est-ce qu'il y a des risques d'incendie ?</i>	<p>M. Lamothe confirme qu'un gros incendie avait eu lieu en octobre 2022. Il s'agissait de panneaux isolants enveloppés dans du plastique qui ont pourtant une mise en garde contre les risques d'incendie en raison du gaz qu'ils génèrent. Donc, lorsque les roues de métal ont roulé dessus, l'explosion s'est produite. Lorsque cela s'est produit, notre camion à eau a été déployé et du sable a également été déposé sur le feu. Le feu a été neutralisé en dix minutes, soit avant que les pompiers n'arrivent.</p> <p>Mme Caillaud ajoute que la gestion des produits à risques d'incendie est complexe. Non seulement des matériaux qui ne devraient pas se retrouver au LET peuvent causer des incendies, mais aussi parfois c'est le protocole qui n'est pas à jour. Par exemple, avec les innovations dans le secteur des batteries, plusieurs incendies ont eu lieu dans les centres de tri.</p>
<i>Quel est le protocole en cas d'incendie ?</i>	<p>M. Lamothe explique que le protocole implique, en premier lieu, d'appeler les pompiers, puis d'intervenir le plus rapidement possible. Lors du dernier incendie, les pompiers sont venus pour éteindre le feu et après l'intervention, ils nous ont demandé de surveiller la zone pendant 24 heures. L'acquisition récente du camion à eau permet des interventions efficaces en cas d'incendie. Plus d'une centaine d'extincteurs, dont un pour les gros incendies, sont sur le site.</p> <p>Mme Caillaud précise qu'une coordination est faite avec les pompiers pour les accès et le protocole.</p>
<i>Quand les cellules 1 à 3 seront-elles fermées ?</i>	M. Camara répond qu'elles le seront à partir de 2025.
<i>À quel point la nouvelle phase engendrera-t-elle plus d'eau à gérer ?</i>	M. Camara explique qu'en vertu du CA, comme les anciennes phases sont fermées et le recouvrement final est complété, il n'y aura pas d'apport supplémentaire d'eau à traiter.
<i>Combien d'hectares font les cellules 1 à 3 ?</i>	M. Camara explique qu'elles font 6,4 ha.
<i>Déjà la moitié de la cellule qui est remplie ?</i>	M. Camara précise que seule la première cellule de la phase a atteint 50% d'élévation. Ils passeront maintenant à l'autre cellule pour venir s'accoter sur la première. Une cellule n'est jamais complétée en une seule séquence.
<i>Quelle est la source de l'odeur qui est perceptible ?</i>	M. Lamothe affirme ne pas savoir. Toutefois, il confirme que l'odeur provient du site et est portée par le vent.

	(Un peu plus tard) M. Lamothe précise qu'un de ses employés vient de rapporter qu'il y avait un problème avec un des moteurs de la centrale, ce qui a provoqué un surplus de biogaz. C'est ce qui est la cause des odeurs perçues précédemment.
--	---

## G – Centrale électrique

M. Lamothe explique que l'usine de cogénération sert de centrale électrique. En son sein sont cinq moteurs alimentés aux biogaz qui sont couplés à des génératrices. L'électricité produite est vendue à Hydro-Québec. Cette usine réalise une double valorisation, car, en fait, le glycol utilisé pour le refroidissement des moteurs passe dans un échangeur à plaque en circuit fermé et réchauffe l'eau qui est ensuite pompée vers les Serres Demers pour chauffer la Serre #1.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avec les nouvelles cellules aménagées, est-ce que l'usine atteindra sa capacité limite de valorisation des biogaz ?</i>	M. Lamothe répond que ce n'est pas un enjeu pour l'instant. La réglementation implique une marge de manœuvre jusqu'à un an pour tirer le biogaz d'une nouvelle cellule.  M. Camara ajoute que d'autres cellules se ferment et produisent moins de biogaz donc ça se balance.

## H – (Suivi) Point d'échantillonnage ES-5

Mme Caillaud rappelle le suivi en lien avec le point d'échantillonnage ES-5, qui est une zone problématique. Des travaux ont été réalisés sur tout le fossé qui achemine l'eau jusque-là. Les améliorations sont perceptibles, car, malgré les fortes pluies cet été, cette zone a été sous contrôle. Une coopération sera faite avec le GARAF, dont l'affectation de deux stagiaires sur ce dossier, pour poursuivre les améliorations.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Ruisseau Paul-Boisvert...???... clache bonne différence....plan de décantation</i>	Mme Caillaud explique que deux fois au mois de juillet les campagnes d'échantillonnage hebdomadaire ont été décalées en raison des fortes pluies.

## I – Serres Demers

M. Lamothe explique qu'une conduite souterraine transporte l'eau chauffée par la chaleur des moteurs de la centrale jusqu'à la Serre numéro 1 de 3,2 ha. Cette conduite alimente plusieurs plus petites conduites qui passent au milieu des plants de tomates pour les chauffer et sur le toit pour faire fondre la neige. Ainsi chauffés, les plants de tomate

mûrissent pendant environ un an pour atteindre leur maturité. Les tomates sont alors récoltées et les serres vidées pour recommencer le processus.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les plants de tomates sont compostés à la fin d'un cycle ?</i>	M. Lamothe explique que, la manière dont les plantations sont conçues, des attaches de plastiques sont utilisées pour tenir les plans dont aucun processus connu ne permet de les retirer efficacement. Or, ces attaches empêchent de pouvoir composter les plans.
<i>De telles attaches peuvent être enlevées à la main, mais à des coûts qui seraient probablement trop importants.</i>	
<i>Serait-il possible de faire parvenir au Comité une photo des attaches ? Une coordination pourrait être faite avec Symbiose pour voir si cette dernière aurait une solution.</i>	M. Lamothe confirme que oui. Il ajoute qu'une visite est prévue avec Symbiose (cette visite n'a pas eu lieu). Ce sujet pourrait être discuté avec lui.
<i>Est-ce que les chauves-souris entrent dans la serre ?</i>	M. Lamothe répond ne pas connaître la réponse et qu'il fera un suivi à ce sujet.
<i>Est-ce que l'éclairage des serres est en continu ?</i>	M. Lamothe précise que des périodes propices sont prévues pour l'éclairage.

#### Action de suivi :

- Envoyer une photo des attaches-tomates utilisées par les Serres Demers au Comité pour aider à trouver des solutions.
- Revenir au Comité si des chauves-souris entrent dans les Serres Demers.

#### J – Filières de traitement des eaux

M. Lamothe explique que toutes les eaux de lixiviation, c'est-à-dire les eaux en contact avec les déchets, sont pompées jusqu'au bassin d'accumulation qui a une capacité de 76 000 mètres cubes. Ce lixiviat est ensuite envoyé au réacteur biologique séquentiel (RBS). Celui-ci traite une quantité déterminée par séquence. Les bactéries en son sein sont activées avec de l'air et de l'eau chaude pour qu'elles consomment l'azote ammoniacal. Une fois le procédé complété, d'autres quantités d'eau sont pompées jusqu'à atteindre le haut niveau. Ensuite, c'est l'étape de décantation du réservoir complet du RBS. Suivant la décantation, la partie du haut, le « surnageant », est envoyée par gravité dans le troisième bassin. Après ce processus, l'eau traitée, qui serait conforme pour le rejet directement à l'environnement, est tout de même envoyée dans le réseau d'égout de la ville au moyen d'une conduite de 7 km jusqu'à l'usine de traitement de la ville de Drummondville. . C'est la Ville qui contrôle les

quantités d'eau envoyées et elle peut arrêter le pompage en cas, par exemple, de forte pluie. Le RBS est en fonction depuis 2011 et comprend une technologie automatisée avec télémétrie. Il opère à l'année, ce qui implique de devoir chauffer l'eau jusqu'à 20 degrés Celsius l'hiver par l'intermédiaire d'une chaudière. La conception de l'usine a été prévue pour satisfaire les besoins du lixiviat produit par le site.

M. Lamothe explique que des plantations ont été aménagées depuis 2010 des deux côtés de l'usine en collaboration avec le GARAF. Elles sont incluses dans les 100 000 arbres et arbustes plantés sur le site. Il ajoute que des arbres et arbustes sont généralement plantés sur les secteurs du site qui ne sont plus en exploitation. Aussi, des quenouilles ont été semées par le GARAF dans le bassin de fermentation. Ainsi, les environs des installations de traitement des eaux sont propices aux activités du GARAF.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la Ville a arrêté le pompage pendant les pluies importantes des derniers mois ?</i>	<p>M. Lamothe confirme que oui, mais ne saurait dire le nombre de fois que les rejets ont été interdits. Il précise que le besoin de rejet à l'usine de la Ville n'a jamais été un enjeu.</p> <p>Mme Caillaud ajoute que toutes les analyses hebdomadaires réalisées pour le lixiviat et les eaux de surface sont envoyées au ministère.</p>
<i>Les terrains sur lesquels les arbres et arbustes ont été plantés aux alentours du RBS et des bassins ne sont pas d'anciennes cellules ?</i>	<p>M. Lamothe confirme que non. Il s'agit d'espaces non utilisés. Les seuls arbres plantés sur les anciennes cellules sont ceux de la plantation de saules. Il s'agit des cellules utilisées dans les années 1980, pour lesquelles il n'y a plus aucune production de biogaz.</p> <p>Mme Caillaud ajoute que du lixiviat faiblement contaminé est utilisé pour l'irrigation de cette plantation. Des suivis sont faits par rapport à cette irrigation qui est alimentée par deux énormes réservoirs.</p> <p>M. Lamothe précise que du lixiviat faiblement contaminé est ainsi détourné ce qui réduit les quantités de lixiviat à traiter par le RBS.</p>

#### **K – (Suivi) Avis de non-conformité**

Mme Caillaud explique que, par rapport au point de suivi demandé par rapport au dépassement au puits P08-T4, il s'agit d'une nappe d'eau très proche de la surface. L'explication a été envoyée au ministère et, les résultats suivants ne révélant aucun autre dépassement, il n'y a pas eu de retour du ministère depuis.

**L - Sablière**

M. Lamothe explique que le secteur de l'ancienne sablière, dont le sable a été prélevé, fait l'objet d'un projet de revitalisation présenté par Mme Marie-Christine Poisson, du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), lors de la rencontre précédente du Comité. Pour l'instant, le projet est encore trop jeune pour en voir les effets qui seront davantage perceptibles lors des visites de site de 2024 ou 2025. Les travaux en cours sont ceux de nivellement, d'ensemencement et de rotocultage.

Mme Poisson explique que des espèces qu'on pourrait qualifier de « transitoires » pousseront sur la sablière avant d'être remplacées par d'autres espèces pour le long terme. Ce n'est que dans trois ans que le visuel final du projet pourra être constaté.

M. Lamothe explique que d'anciennes cellules fermées et recouvertes de végétation se situent devant la sablière. La tonte du terrain y est faite une fois par année, notamment pour faciliter la prise des relevés surfaciques. Il ajoute que lors de la prochaine visite, un aperçu du haut d'une de ces anciennes cellules pourrait être partagé.

Il ajoute que les sentiers qui doivent être aménagés pour la maison GARAF sont toujours en attente d'autorisation par le ministère. Une visite des installations pourra être faite l'année prochaine.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourquoi est ce que le projet de revalorisation de la sablière ne se qualifie pas comme site de restauration de milieux humides ?</i>	M. Lamothe explique que les suivis environnementaux qui doivent être faits étaient trop exigeants.  Mme Caillaud ajoute que, pour répondre à de telles exigences, une nouvelle équipe complète aurait dû être embauchée et affectée spécifiquement à cette responsabilité. Dans le format actuel, une collaboration est faite avec plusieurs acteurs.
<i>Est-ce que WM contribue financièrement au projet ?</i>	M. Lamothe confirme que WM contribue financièrement, en plus du terrain et de l'équipement.
<i>Pour les goélands présents, est-ce que des coups de fusil sont encore utilisés pour leur faire peur ?</i>	M. Lamothe répond que cette pratique ne se fait plus.  Mme Caillaud ajoute que certaines méthodes d'effarouchement des goélands nécessitent une autorisation et des permis au Québec. L'utilisation d'armes à feu est interdite.
<i>Quelles sont les heures d'opérations limitées des camions ?</i>	M. Lamothe répond que c'est de 7h du matin à 18h le soir du lundi au vendredi.
<i>Pourquoi est-ce que l'aménagement d'un sentier</i>	M. Lamothe explique que l'aménagement d'un tel sentier peut avoir un impact sur les milieux humides.

<i>pédestre requiert un certificat d'autorisation ?</i>	
---	--

### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Au retour de la visite, M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

Il est adopté et figure à l'annexe 2.

Puisque de nouveaux membres du Comité sont présents, un tour de table est fait pour se présenter.

### 4. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu de la rencontre du 21 juin 2023 est validé par les membres.

### 5. ACTIONS DE SUIVI

#### 5.0 LETTRES DE REMERCIEMENT

M. Lamothe présente les lettres de remerciement qui ont été préparées pour M. Leblanc, présent au Comité depuis sa création en 2006, et pour M. Tremblay.

M. Craft invite le président du Comité, M. Gatien, à signer les lettres de remerciement au nom du comité.

#### 5.1 PORTE OUVERTE

M. Lamothe explique que, bien que WM souhaitait organiser une porte ouverte en septembre 2023, des enjeux d'opérations et de logistiques nécessitent de repousser cette porte ouverte en 2024. Il ajoute que des visites peuvent être organisées pour des petits groupes et invitent les membres du Comité à lui faire part de tout intérêt.

La question suivante est formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'organisation de visites pour des petits groupes est plus simple que l'organisation d'une porte ouverte ?</i>	M. Lamothe confirme et ajoute que les portes ouvertes impliquent beaucoup d'informations à communiquer, d'intervenants et de logistique.

## 5.2 FAIRE UN SUIVI AVEC LE COMITÉ SUR LE RENOUELEMENT DE LA LISTE DES MEMBRES

En introduction à la rencontre, M. Lamothe présente les nouveaux membres du Comité soit Mme Marie-Ève Vadnais, représentante pour la Ville de Drummondville, et Mme Marie-Christine Poisson, résidente du Club du Faisan (et chargée de projet pour le CRECQ). Il ajoute que M. Tommy Jodoin, qui n'est pas présent, s'ajoute aussi au Comité en tant que représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond.

## 5.3 REVENIR SUR L'ÉCHÉANCE DES DERNIERS TRAVAUX POUR LES CELLULES 5 À 8

Ce point a été traité dans le résumé de la visite de site (point D)

## 5.4 REVENIR AU COMITÉ SUR LES ENJEUX ASSOCIÉS AU POINT D'ÉCHANTILLONNAGE ES-5 ET LES PISTES D'AMÉLIORATION ANALYSÉE PAR LE GARAF

Ce point a été traité dans le résumé de la visite de site (point H)

## 5.5 FAIRE UN SUIVI SUR LES DÉPASSEMENTS DE LA NORME ET L'AVIS DE NON-CONFORMITÉ POUR L'AQUIFÈRE PROFOND

Ce point a été traité dans le résumé de la visite de site (point K)

## 5.6 REVENIR AU COMITÉ SI RAMO A DES RAPPORTS À SOUMETTRE AUX AUTORITÉS

M. Lamothe confirme que Ramo a des rapports à soumettre au MELCCFP. Ces rapports sont accessibles sur leur site internet au lien suivant : <https://ramo.eco/>

# 6. PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

## 6.0 BIOGAZ

M. Lamothe précise que ce sujet a été déjà en grande partie traité lors de la visite de site (point F). Il explique que le captage de biogaz a commencé sur le site en 1996 de manière volontaire. Depuis 2009, il est devenu une obligation réglementaire.

Quant à la conception, il explique que des tranchées de 1 à 1,5 mètre sont creusées pour installer une conduite perforée sur laquelle est déposé un lit de pierre puis la membrane

géotextile. Cette dernière empêche les sédiments de bloquer la conduite. Le tout est recouvert et le dispositif est complété avec un système d'aspiration.

M. Camara ajoute que les tranchées horizontales sont installées à chaque 15 pieds de profondeur d'une cellule. Un plan de conception prévoit déjà l'emplacement des conduites qui informe les moments et les emplacements où installer les nouvelles conduites. Les puits verticaux sont creusés dans la masse de déchets. Ils sont connectés avec des appareils afin de les calibrer.

Mme Caillaud précise que des normes s'appliquent à la calibration des puits, notamment sur la concentration de méthane et l'obligation que le puits soit 100% fermé, en vertu du REIMR.

M. Lamothe ajoute que tout ce système de captation du biogaz permet d'acheminer ce dernier à la centrale de cogénération pour le valoriser en produisant de l'électricité.

M. Camara présente les données de captation de biogaz :

- 81 puits verticaux
- 82 tranchées horizontales (14 de plus qu'en 2022)
- Débit moyen de 3400 pieds cubes par minute dont
  - 2850 utilisés par l'usine de cogénération
  - 80 par le RBS
- 20% du biogaz généré annuellement est brûlé à la torchère
- La serre 2 des Serres Demers est chauffée directement par le biogaz.

Mme Caillaud précise que le REIMR exige l'élimination du biogaz. Sa valorisation est néanmoins privilégiée.

M. Camara ajoute qu'en plus des travaux pour finaliser les nouvelles cellules 4 et 5, d'importants travaux se poursuivent pour finaliser le recouvrement des côtés sud et nord de la phase 3B ainsi que pour compléter le profilage du côté nord de la phase 3A. L'objectif est que ces travaux soient très avancés en novembre avant que le froid n'arrive.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la puissance du système d'aspiration du biogaz devra éventuellement être augmentée ?</i>	M. Camara explique que le système d'aspiration avait été prévu pour des capacités plus élevées en anticipation de l'agrandissement du site.
<i>Est-ce que les tranchées horizontales sont progressivement abandonnées en faveur des puits verticaux ?</i>	M. Camara explique que les tranchées horizontales ne sont pas abandonnées et qu'elles continuent à contribuer à la captation. Seulement, les puits verticaux sont plus efficaces une fois les cellules fermées.

	M. Lamothe ajoute que les tranchées horizontales peuvent s'affaisser ou s'obstruer avec le temps, et ainsi perdent leur efficacité.
<i>Est-ce que les performances de captation sont standards ?</i>	M. Camara explique que les données présentées sont des moyennes. Certaines circonstances, comme une panne, peuvent rendre nécessaire l'utilisation de la torchère.
<i>Est-ce que le litige avec les assurances pour le CFER est réglé (le CFER, lorsque fonctionnel, permettait de revaloriser 1% du biogaz) ?</i>	M. Lamothe répond que le litige est toujours en cours.
<i>Est-ce que le CFER est chauffé minimalement ?</i>	M. Lamothe confirme que oui et que des visites régulières sont faites. Toutefois, rien ne se passe en termes d'opérations en raison du litige.
<i>Est-ce qu'il y a une température minimale pour pouvoir effectuer les soudures de membranes nécessaires pour compléter le recouvrement final ?</i>	M. Camara confirme que oui et que des températures trop froides complexifient le travail. Par exemple, la neige provoque de l'humidité alors qu'une soudure doit se faire avec des matériaux secs.

### Suivi environnemental

Mme Caillaud explique que des suivis trimestriels sont réalisés pour l'échantillonnage de surface à l'exception de l'hiver. L'appareil doit être à 15 cm du sol, donc aucune végétation ne doit être haute. La limite est de 500 ppm. Pour les résultats de mai et juillet, aucun dépassement n'a été relevé.

Elle rappelle que la température ne doit être ni trop chaude, ni trop froide. Les secteurs des relevés varient, car, si aucun dépassement n'est répertorié sur une période de deux ans, un seul relevé par année est nécessaire. En cas de dépassement, les relevés doivent être pris chaque trimestre. La phase 3B-1 est progressivement ajoutée au tracé de relevés. Elle ajoute que ni le front de déchets actifs ni les plantations de saules ne font partie de la zone de vérification.

Elle explique que les puits verticaux sont positionnés pour que leur rayon d'action se touche. Lorsqu'ils ne se touchent pas, les tranchées horizontales permettent néanmoins de capter le biogaz généré.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qui est responsable de l'échantillonnage des relevés de surface ?</i>	Mme Caillaud répond que ce sont les techniciens de WM, tandis que WSP modélise la carte du tracé. En cas de problématique, un tri de la donnée peut rapidement être fait pour identifier rapidement la source.

<i>Est-ce que des interventions sont faites pour les relevés compris entre 100 et 499 ppm ?</i>	Mme Caillaud explique que cela ne constitue pas un dépassement, mais nécessite néanmoins d'y porter une attention.
---	--

## 6.1 GES

Mme Caillaud explique que le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral ont chacun leur propre définition et méthode de calcul. Elle rappelle que la méthode de calcul consiste à convertir toutes les émissions de gaz à effet de serres (GES) à leur équivalent en CO<sub>2</sub> afin d'avoir une même unité de calcul pour toutes. Or, le calcul d'équivalence fédéral n'était pas le même que celui du provincial.

Elle explique que l'objectif du ministère est de recueillir la donnée de toute personne ou entreprise qui émet plus de 10 000 tonnes de GES par an. Les données à Saint-Nicéphore sont comptabilisées et transmises sous forme de rapport par WSP avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année. Selon le rapport envoyé au gouvernement provincial, c'est un total de 217 715 tonnes équivalentes de CO<sub>2</sub> qui ont été émises sur le site en 2022 comparativement à 214 461 tonnes en 2021, ce qui représente une augmentation de 1,5%. Beaucoup de facteurs et d'éléments sont pris en compte et vérifiés, notamment les types de véhicules sur le site, la quantité et le type de carburant dépensés, la présence d'amiante, etc.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourquoi est-ce que la présence d'amiante est prise en compte dans le calcul ?</i>	Mme Caillaud confirme qu'il s'agit d'un paramètre parmi plusieurs compilé par le ministère. Un membre du comité explique qu'à sa connaissance, l'amiante se fixerait au CO <sub>2</sub> pour former une roche dure appelée magnésite.
<i>Est-ce que le calcul prend en compte les gaz à effet de serre produits par les camions qui transportent des déchets au site ?</i>	Mme Caillaud précise que toutes les données sont transmises, mais que seuls les camions utilisés sur le site, comme la machinerie, sont comptabilisés pour le site.
<i>Est-ce que le biogaz valorisé pour la production d'électricité est déduit du total du site ?</i>	Mme Caillaud précise que non.

## 6.2 SUIVI SONORE ANNUEL

Mme Caillaud explique que le suivi sonore devra être reporté à la rencontre suivante, car les données ne sont pas encore disponibles.

### Action de suivi :

- Remettre le point thématique des suivis sonores à la rencontre de décembre.

## 7. SUIVI DU DÉPLACEMENT DE L'ENTRÉE

M. Camara explique que, dans le processus d'obtention du CA pour le déplacement de l'entrée, la première demande d'information du ministère a été reçue. En parallèle, le plan et le devis pour les travaux sont en cours de réalisation afin que les travaux puissent être exécutés aussitôt l'autorisation obtenue. Parmi les enjeux techniques rencontrés, la nature du sol pourrait complexifier la tâche.

## 8. REGISTRES D'ACTIVITÉ

### 8.0 SUIVIS DES PLAINTES

M. Lamothe explique que deux plaintes ont été formulées le 30 août par un résident du domaine de la Seigneurie à St-Lucien. Ce dernier affirmait, d'abord, que des odeurs de gaz ont été perceptibles pendant tout l'été. M. Lamothe explique qu'une si longue période est vague, car l'objectif est de rechercher un événement spécifique qui pourrait avoir occasionné des odeurs. Donc, la plainte a été adressée avec le résident pour obtenir davantage d'informations. Ce dernier s'est mis d'accord que, s'il était témoin de nouvelles odeurs de gaz, il appellerait M. Lamothe afin de valider ensemble la présence et la provenance de l'odeur.

Sa deuxième plainte concernait la présence plus nombreuse des goélands sur la rivière Saint-François cette année. En vue de la dernière rencontre de l'année, le bilan de la présence des goélands sera complété et lui sera communiqué.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le résident qui a fait la plainte est inscrit aux alertes odeurs ?</i>	M. Lamothe précise que non. Il ajoute qu'il lui sera suggéré de s'inscrire aux alertes.

#### Action de suivi :

- Suggérer à la personne qui a déposé la plainte du 30 août de s'inscrire aux alertes odeurs.

### 8.1 REGISTRE DES VISITES DU MINISTÈRE

M. Lamothe explique que le ministère a effectué une visite du site et du poste de pesée le 6 juillet. Aucun commentaire n'a été émis et tout était conforme. Il a demandé le rapport de calibration des balances. La visite a été annoncée une heure avant et il a indiqué les installations à visiter.

## 9. DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

M. Lamothe remercie les membres pour leur présence.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 20h37.

Nicolas Lavoie  
Responsable du compte rendu